



## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

**C 2/2004**

Vevey, le 15 janvier 2004

### **Réponse à l'interpellation de M. Pierre-Louis Duchoux « A quand le nouveau ramassage d'objets encombrants pour une filière de recyclage et de remise en valeur de ces objets ? »**

---

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2001, l'interpellation citée en titre a été développée dans le cadre de la présentation du préavis 31/2001 concernant l'avenir des terrains des anciens ACMV (Ateliers de Constructions Mécaniques de Vevey) et la proposition d'achat des biens-fonds.

#### **Evolution du dossier des anciens ACMV**

Le dépôt de ce dossier au Conseil communal du 5 décembre 2001 est resté sans suite. Aucune décision n'est donc intervenue depuis. Le projet sous la forme présentée n'a donc pas abouti. Aussi et dès lors que la Commune n'est pas devenue propriétaire de ces biens-fonds, il est difficile d'imaginer de réaliser la proposition de M. Pierre-Louis Duchoux sur le site des anciens ACMV, même si une certaine volonté se manifestait de la part d'une collectivité publique, voire d'une association privée.

#### **Evolution de la gestion des déchets**

En préambule, la Municipalité tient à relever qu'un Périmètre de gestion des déchets urbains ménagers, regroupant les communes du district, est en cours de formation. Il devrait être opérationnel dès le printemps 2004 et permettra d'inscrire diverses démarches d'intérêt régional dans le catalogue des missions, principalement de coordination, de collaboration et de réflexion, dont il sera chargé.

Votre Conseil sera informé en temps opportun de la forme juridique de cette nouvelle entité et de la date de son entrée en vigueur.

D'autre part, la Municipalité rappelle que dans son rapport-préavis 15/2000 en réponse à diverses motions concernant la gestion des déchets encombrants, elle dressait un inventaire général des moyens mis en œuvre dans ce domaine et des résultats obtenus au niveau veveysan.

Quelques pistes y étaient également explorées et développées. Il y était notamment démontré que la création d'un atelier de déconstruction, de réparations ou de récupération voire l'exploitation d'une déchetterie ou d'un centre de dépôt intermédiaire d'objets encombrants ne s'imposaient pas nécessairement à Vevey.

La Municipalité concluait que l'offre en la matière était suffisante, d'autant qu'elle ne cesse de s'élargir au niveau des initiatives privées et que le retour des appareils électriques et électroniques s'effectue toujours plus régulièrement auprès des revendeurs, comme le prévoient d'ailleurs les dispositions fédérales.

Le Conseil communal, en date du 31 août 2000, a approuvé les réponses de la Municipalité à ces motions, en ce qui concerne les aspects déchetterie et autre centre de récupération.

Comme elle en a été invitée par le Conseil communal, dans l'esprit de l'Agenda 21, la Municipalité apporte son soutien à toute initiative tendant à favoriser la récupération des objets encombrants, la déconstruction et la valorisation des matières récupérées.

Elle reste également attentive et intéressée, dans le cadre du Périmètre de gestion des déchets du district, à saisir toute opportunité qui lui permettrait de s'intégrer dans un éventuel dispositif régional exploitant une déchetterie voire un dépôt intermédiaire pour objets encombrants.

Il nous plaît, d'autre part, de relever que la collecte sélective de l'aluminium et du fer blanc, introduite progressivement sur le territoire communal depuis le printemps 2003, remporte un vif succès auprès des usagers. Elle place Vevey dans le trio de communes suisses ayant fourni dernièrement un effort particulier dans ce domaine et obtenu d'encourageants résultats (4,50 tonnes en 2003 pour 13 postes de collecte – 33 postes dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004) par les moyens et l'information mis en œuvre.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 15 janvier 2004.

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire



Dominique Rigot P.-A. Perrenoud